

<p>Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique</p> <p style="text-align: center;">CSF</p> <p>180 – 10200 Shellbridge Way Richmond (Colombie-Britannique) V6X 2W7 Téléphone : (604) 214 2600 Télécopieur : (604) 214 9881 Ligne gratuite : 1-888-715 2200</p>	Référence : D- 400- 4 Page : 1 de 2
	Catégorie : GESTION DES ÉCOLES
	Objet : UTILISATION D'INTERNET
	<p>Références :</p> <p>Autres :</p> <p>Adoptée le : 30 octobre 1999 Révisée le : 27 septembre 2003</p>

PRÉAMBULE

Le réseau Internet offre des ressources variées d'une nature unique aux élèves et au personnel enseignant. Fournir ce service contribuerait à l'atteinte de l'excellence en éducation, un des objectifs généraux du programme francophone. Plus particulièrement, ce service permet d'améliorer le partage des ressources pédagogiques et didactiques et d'accorder une plus grande place à l'innovation technologique, à la collaboration et à la communication.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le Conseil scolaire offre l'accès à Internet aux élèves et au personnel administratif et au personnel enseignant travaillant dans les établissements du CSF.

Directives générales

- 1.1 Il sera interdit d'employer, de créer ou de diffuser des sites Web ayant pour thème la violence, la pornographie ou l'érotisme, le racisme ou la propagande haineuse, de même que des sites à contenu sexiste ou servant à la télé causerie en ligne (communément appelée *chat mode*).
 - 1.2.1 Sur demande officielle d'un enseignant ou d'une enseignante auprès de la direction de l'école, il est possible de faire une exception et de permettre à des élèves, avec le consentement du parent ou de la tutrice ou tuteur d'accéder à des sites de ce genre pour effectuer des recherches reliées à un projet particulier.
- 1.2 Toute personne ne respectant pas les politiques d'utilisation énumérées ci-après fera l'objet de sanctions disciplinaires.
 - 1.2.1 **Utilisation raisonnable** - L'usage du compte Internet doit servir à des recherches de nature éducative ou scolaire, conformément aux buts éducationnels du Conseil scolaire francophone. L'utilisation du compte associé au réseau du CSF et de ses ressources informatiques doit également se conformer aux règlements dudit réseau. La transmission de certains documents, lorsqu'elle contrevient à la loi, est interdite. Il s'agit, entre autres, de documents soumis à des droits d'auteur ou protégés par un secret de fabrication. La transmission de documents subversifs ou obscènes est interdite. Les transactions électroniques personnelles ou commerciales qui ne sont pas de nature éducative, sont également interdites.

<p>Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique</p> <p style="text-align: center;">CSF</p>	<p>Référence : D- 400-4 Page 2 de 2</p>
	<p>Catégorie : GESTION DES ÉCOLES</p> <p>Objet : UTILISATION D'INTERNET</p>

- 1.2.2 **Privilège** - L'utilisation du réseau Internet de l'école constitue un privilège et non un droit. Ce privilège pourrait être retiré si son usage n'est pas judicieux. Il appartient aux membres du personnel enseignant ou de la direction d'une école de juger si une utilisation particulière du réseau est acceptable ou non et de prendre les mesures appropriées, le cas échéant. Tout élève ou membre du personnel dont le compte a été refusé, suspendu ou révoqué, peut effectuer les démarches suivantes :
- 1.2.2.1 Faisant une demande par écrit à un enseignant, une enseignante ou à la direction d'école
pour recevoir par écrit le motif justifiant la décision ;
- 1.2.2.2 Faire un appel par écrit à la direction de l'école (Cela entraînera la tenue d'une réunion avec les personnes en cause, c'est-à-dire l'enseignante, l'enseignant, la direction d'école ou tout autre membre du personnel impliqué. Un élève ou une élève de moins de 18 ans doit se faire accompagner par un parent, son tuteur ou sa tutrice).
- 1.2.3. **Fiabilité** – Le CSF n'offre aucune garantie aux utilisateurs et utilisatrices, explicite ou implicite, au sujet de la fiabilité technique de ses services Internet. Le CSF décline toute responsabilité en cas de dommages, ce qui comprend, sans s'y limiter : la perte de données causée par des délais, des erreurs de téléchargement ou de télé-déchargement de données, des interruptions dans le système, qu'elles soient causées par la négligence d'un membre ou d'une membre du personnel du CSF ou par celle d'un utilisateur ou d'une utilisatrice.
- 1.2.4. **Sécurité** – Le CSF prend toutes les mesures possibles pour garantir la sécurité des utilisateurs et des utilisatrices. Aucune identification du nom de l'élève autorisé à utiliser le courrier électronique ne sera permise pour l'utilisation du courrier électronique du Conseil scolaire francophone. L'identification du personnel enseignant et de soutien pour l'utilisation du courrier électronique du CSF sera autorisée, mais pourrait être modifiée sur demande écrite de la personne concernée. Toute personne identifiée comme posant un danger à la sécurité du système ou ayant des antécédents de problèmes connexes dans d'autres réseaux peut se voir refuser l'accès à Internet au CSF.
- 1.2.5. **Vandalisme** – Le CSF se réserve le droit d'annuler les privilèges d'un utilisateur ou d'une utilisatrice, s'il est prouvé que cette personne est responsable d'un acte de vandalisme. Le vandalisme est défini comme toute tentative de détruire ou de corrompre les données d'un autre utilisateur ou d'une autre utilisatrice ou du réseau du Conseil scolaire francophone.
- 1.2.6. **Confidentialité des renseignements personnels** – Le mot de passe et le nom d'utilisateur ou d'utilisatrice seront attribués par le CSF à toute personne autorisée à utiliser le service de courrier électronique du réseau. Ces informations sont confidentielles et protégées. Pour recevoir cette identification personnelle, il faut remplir un formulaire énonçant les conditions d'utilisation, de même qu'en comprendre et en accepter les modalités (contrat d'utilisation).